

Résolution de l'assemblée générale du personnel de L'Institution de l'Espérance

À la présidente du Conseil d'État, Mme Ch. Luisier

L'Assemblée générale du personnel de l'institution de l'Espérance s'est réunie jeudi 2 février 2023.

Points abordés :

- Le Conseil d'État a communiqué le 8 décembre sa décision d'indexer les salaires de 1,4% pour le secteur public et parapublic au 1er janvier 2023, sans consultation ni négociation avec les organisations du personnel.
- Ce taux représente une baisse importante de nos salaires réels. L'inflation telle que calculée par l'indice des prix à la consommation se montait à 3% entre octobre 2021 et octobre 2022 et même à 4,6% depuis décembre 2020. Selon l'Union Syndicale Suisse, il faudrait une indexation de 5% pour compenser entièrement la hausse du coût de la vie.

Vu:

1. Le caractère inacceptable d'une telle perte salariale, qui pèserait encore plus fortement sur les salarié.e.s des classes les plus basses de la grille.
2. La différence de traitement entre collaborateurs du secteur parapublic et collaborateurs de la fonction publique.
3. La situation financière de l'État de Vaud, qui dispose d'une fortune de plus de 5.4 milliards de francs accumulée en raison des sous-effectifs permanents et organisés du service public et parapublic ainsi que de la stagnation voire de la baisse des salaires réels. Il dispose de tous les moyens pour accorder une pleine indexation, respectant ainsi le personnel.
4. La façon dont le Conseil d'État fait la sourde oreille malgré le nombre grandissant de mobilisations sur les lieux de travail des secteurs publics et parapublics et malgré une forte présence de manifestants dans les rues.

L'Assemblée générale demande au Conseil d'État :

1. **Des négociations immédiates avec les syndicats**
2. **De respecter les dispositions de la CCT Social-Vaud dont l'État est signataire et d'appliquer une équité de traitement entre les collaborateurs du secteur parapublic et ceux du secteur public.**

L'Assemblée générale du personnel de l'institution de l'Espérance, continuera à se mobiliser tant que la position du Conseil d'État reste inchangée.
Cette résolution a été votée à l'unanimité.

La Commission du Personnel

Etoy, le 02 février 2023

Copie: Mme N. Gorrite, cheffe du DCIRH, SSP Vaud, SUD, FSF, Direction de l'Institution de l'Espérance.